



PLURADYS

UNE ÉQUIPE PLURIELLE
POUR UN ENFANT SINGULIER

Qu'est-ce qu'un Réseau de santé ?

*Réalisé par PLURADYS, avec l'appui de Pauline Kerdiles,
stagiaire Centre de Formation Universitaire en Orthophonie de Besançon*

3 D rue Ernest Lory 21000 DIJON
tél. 03 80 50 09 48 - contact@pluradys.org - www.pluradys.org

Siège Social : 7 rue de Volnay 21000 DIJON – SIRET : 50754055700026
Le Réseau PLURADYS est porté par l'association PLURADYS, association loi 1901 enregistrée en Préfecture le 21 novembre 2007 sous le n° W212003368

Définition

Introduit par la loi du 4 mars 2002 pour :

*« favoriser l'**accès** aux soins, la **coordination**, la **continuité** ou l'**interdisciplinarité** des prises en charges sanitaires, notamment celles qui sont spécifiques à certaines populations, pathologies ou activités sanitaires. »*



Quels acteurs concernés ?

- Professionnels de santé libéraux
- Médecins du travail ou de l'éducation nationale
- Etablissements et centres de santé
- Institutions sociales ou médico-sociales
- Organisations sanitaires ou sociales
- Représentants des usagers



Quelques grandes catégories de réseaux de santé

- Gériatologie
- Soins palliatifs
- Diabétologie
- Addictologie
- Prise en charge des adolescents
- Neurologie
- Maladies rares
- Handicap
- ...

→ *Le réseau = un interlocuteur unique pour les médecins généralistes ayant un rôle pivot*



Des missions en évolution...

Au 4 mars 2002

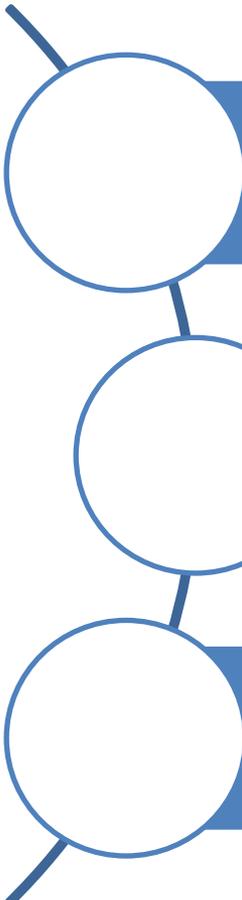
- * Améliorer la prise en charge des patients et la complémentarité des intervenants
- * Développer des formations professionnelles

Depuis le 31 juillet 2009 (loi HPST)

- * Assurer le **lien** entre les acteurs pour les situations complexes, et une bonne articulation ville-hôpital
- * Organiser et planifier le **parcours de santé** et suivi de ces patients
- * Développer des **formations** professionnelles



Objectifs



Prise en charge adaptée aux besoins (éducation à la santé, prévention, diagnostic, soins)

Participation aux **actions de santé publique** (prévention, promotion de la santé et de sécurité sanitaire)

Appui à la **coordination des soins** aux professionnels de 1^{er} recours pour des patients en situation complexe



Patients « en situation complexe » : quèsaco ?

Complexité médicale

- Affections chroniques sévères, avec comorbidités, voire équilibre instable

Complexité psycho-sociale

- Faible recours aux soins
- Problèmes sociaux : isolement, vulnérabilité, dépendance

PLURADYS (TND)

- Besoin de coordination
- Difficulté diagnostique
- Suspicion de comorbidités
- Réponse insuffisante à la prise en charge

Il s'agit de situations appelant une diversité d'intervenants auxquelles le médecin de premier recours ne peut répondre avec ses propres moyens.



Coordination des soins : comment ?

REGROUPEMENT

- **Favoriser la synergie** (action conjointe) entre les acteurs des champs sanitaire, social et médicosocial opérant à l'échelle d'un territoire pour travailler ensemble
- Les repérer, les impliquer et les **mettre en relation**

Fonction définie dans le CPOM* conclu entre ARS et réseaux de santé

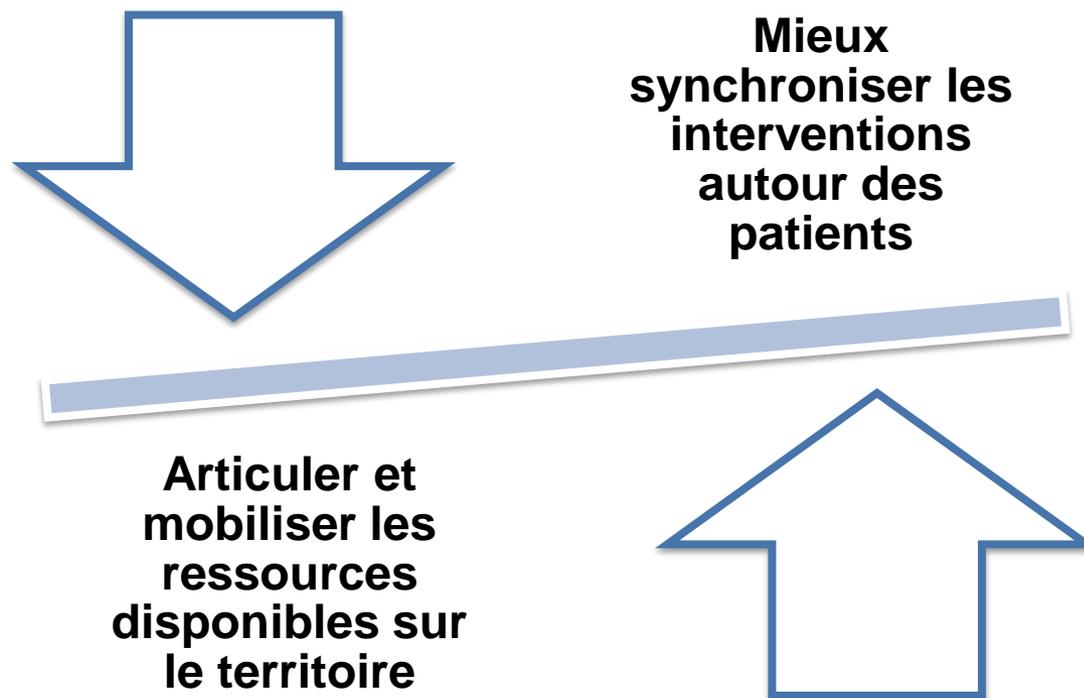
CONCERTATION ET COOPERATION

- **Construire un projet de santé** développant des solutions de prise en charge adaptées :
 - Orientation dans le système de santé
 - Programmation des étapes diagnostiques et thérapeutiques
 - Organisation du suivi par l'élaboration du parcours de soins
- *Tout en structurant et coordonnant l'offre pour **assurer l'accès aux soins***



**Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : outil privilégié du dialogue entre ARS et acteurs des secteurs sanitaire et médico-social, pour l'élaboration du projet régional de santé (PRS)*

Cette **coordination territoriale s'appuie sur une équipe-ressource** agissant aux deux premiers niveaux, afin d'organiser la meilleure prise en charge des patients en situation complexe :

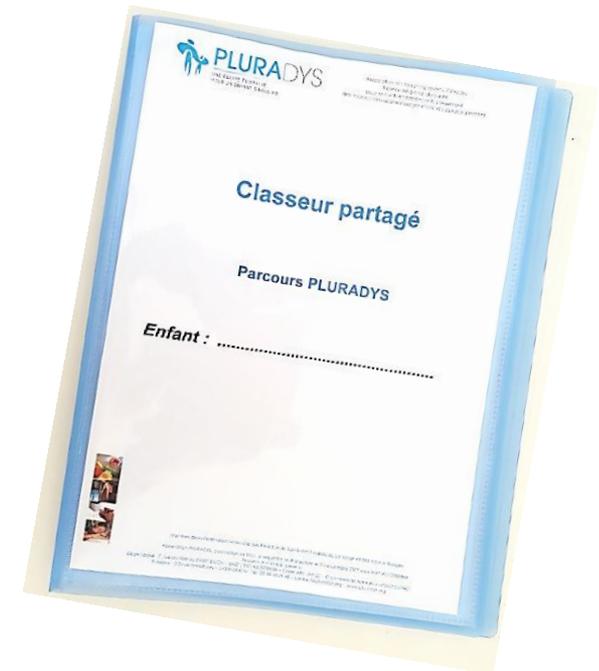


/! Le réseau ne se substitue pas à l'offre de soins existante : il vise à **garantir un parcours efficient** tout en étant articulé avec les autres dispositifs de coordination de proximité (HAD, SSIAD, MDPH, MAIA, etc.)

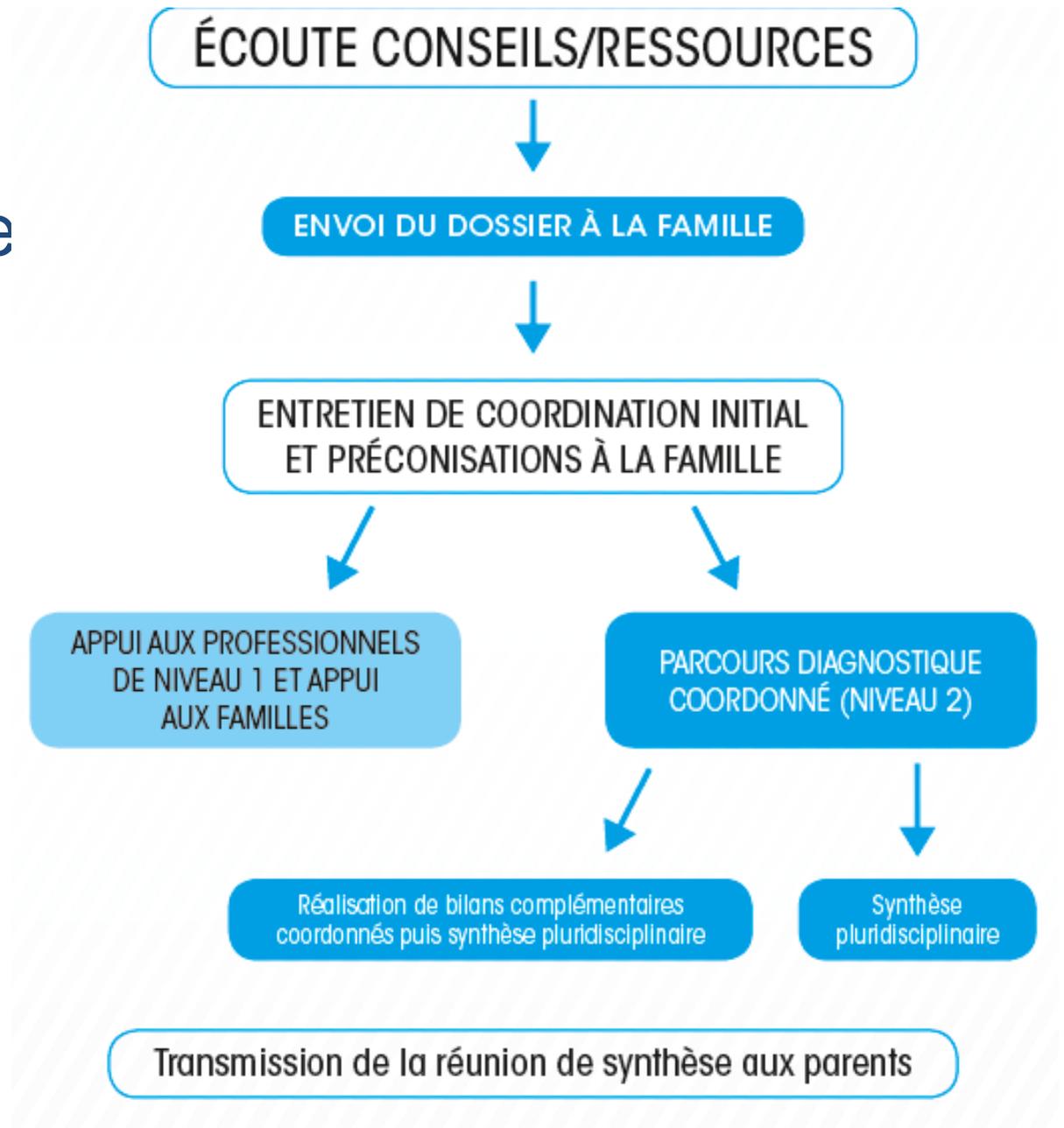


Le Plan personnalisé de santé, principal outil de coordination

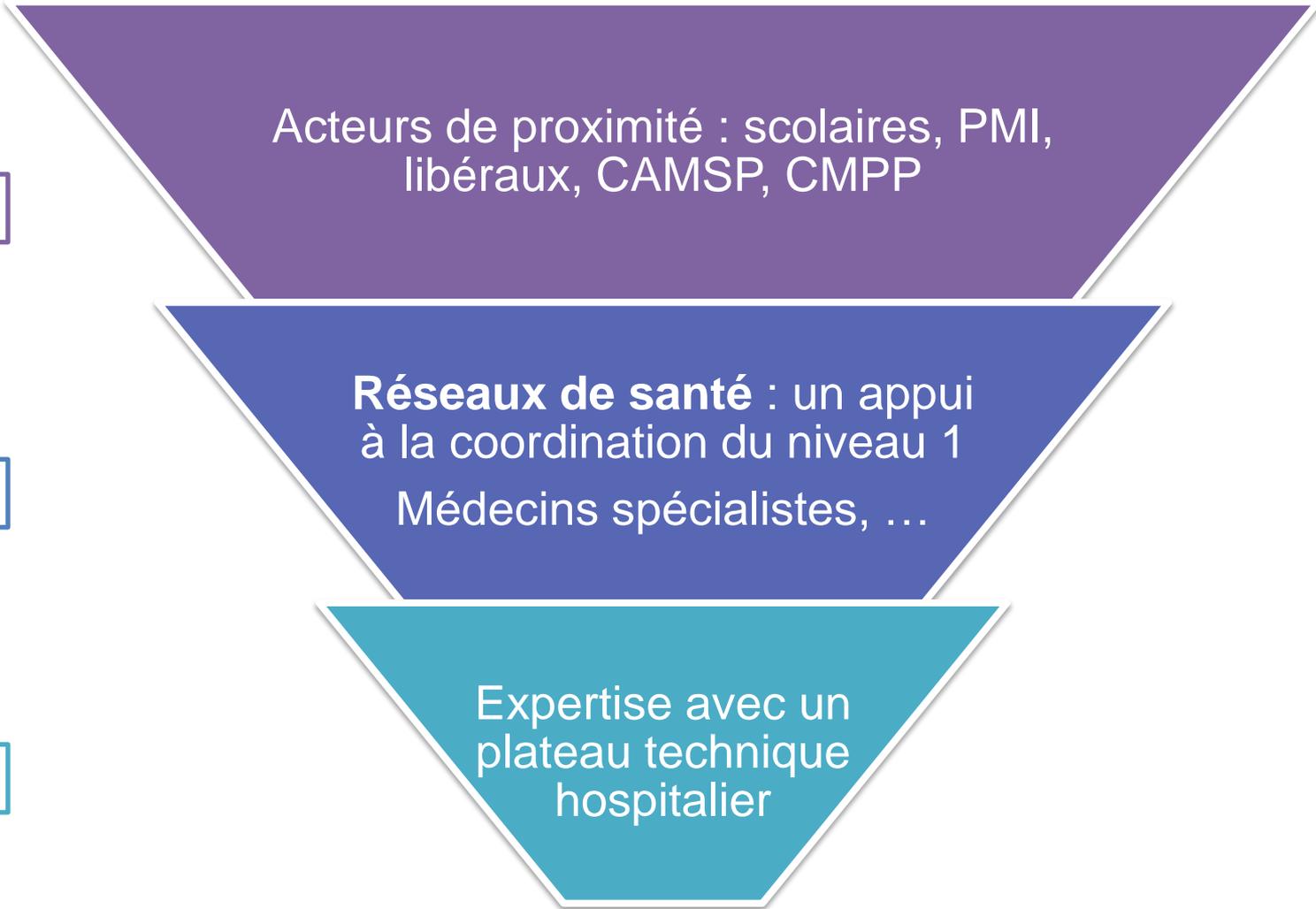
- ✓ Elaboré par le réseau de santé, c'est l'élément :
 - central dans la prise de décision pluridisciplinaire
 - global de la prise en charge coordonnée
- ✓ Traduit les besoins du patient (objectifs, tâches, acteurs, difficultés, calendrier et périodicité)
- ✓ Etablit le programme des interventions des professionnels de santé et médico-sociaux nécessaires
- ✓ Permet de partager et d'échanger des informations efficacement et en toute sécurité



Les parcours de soins à PLURADYS



Rappel : les trois niveaux



Acteurs de proximité : scolaires, PMI,
libéraux, CAMSP, CMPP

Niveau 1

Réseaux de santé : un appui
à la coordination du niveau 1
Médecins spécialistes, ...

Niveau 2

Expertise avec un
plateau technique
hospitalier

Niveau 3



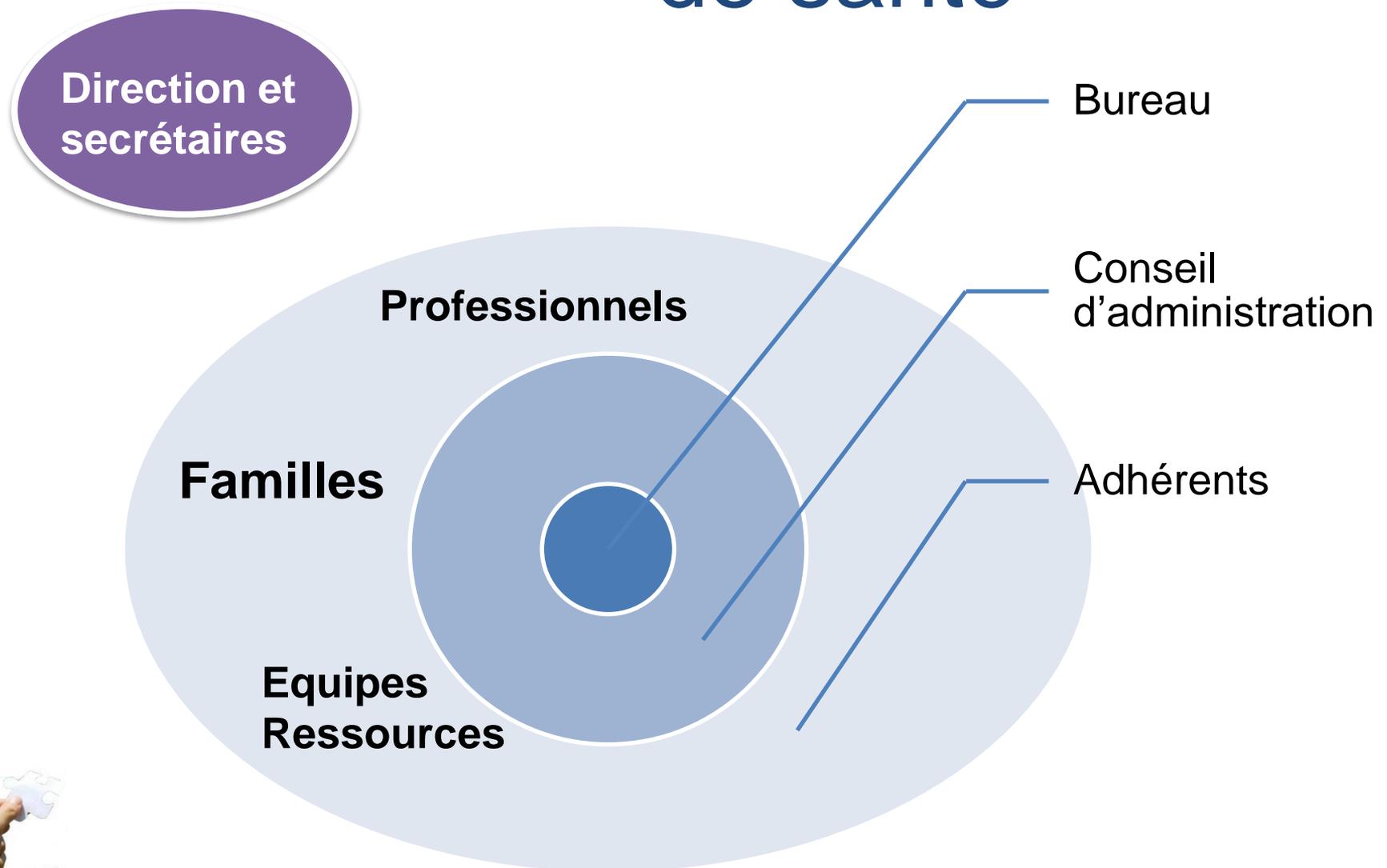
Quelles différences avec les centres de références ?

Les centres de référence :

- Assurent le plus haut niveau de recours (3^e)
 - Sont en nombre restreint
 - N'assurent pas le maillage territorial des prises en charge mais l'expertise sur des cas très complexes
- Des **partenariats** entre eux et les réseaux de santé peuvent être mis en place pour améliorer les prises en charge et la bonne visibilité pour les parents et acteurs.



Organisation d'un Réseau de santé



Financements

Activités Réseau

- ARS, via le FIR
- Selon la file active, dans le cadre du CPOM

Activités famille / formation

- Adhésions
- Subventions Mairie de Dijon, conseil départemental Côte d'Or, CAF- REAAP
- Mécénat : SHEN, Ibis
- Bénévolat revalorisé : prêt de salles, détachement de professionnels, impressions



Famille au cœur du projet



Approche
transdisciplinaire



Liberté, transparence et
qualité



Mise en lien, coordination
coopération



EN CONCLUSION

Professionnels et acteurs de santé souhaitant **un appui et un soutien dans la prise en charge** d'un patient en situation complexe peuvent faire appel au réseau de santé de son territoire qui organisera la coordination nécessaire pour la prise en charge du parcours du patient et son orientation.

